

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

16 mai 2023

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mardi seizième jour du mois de mai deux mille vingt-trois (16-05-2023) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire d'Hérouxville
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

1. Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Re 23-05-105

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2023;
b) Dépôt d'un procès-verbal de correction
4. Adoption des comptes à payer;
5. Présentation et adoption des états financiers 2022 de la MRC de Mékinac;
6. Présentation et adoption des états financiers 2022 des Territoires non organisés;
7. Correspondance;
8. Acceptation d'une offre de service de la FQM en analyse organisationnelle et de tâches;
9. Embauche de deux étudiants pour la saison estivale;
10. Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 2 – Soutien à la Compétence de développement local et régional:
 - i. Approbation des recommandations du Comité technique;

- ii. Soutien aux bénévoles : Journée des Familles;
- b) Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale :
 - i. Approbation des recommandations du Comité de vitalisation;
- 11. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun;
- 12. a) Camp Val Notre-Dame : Participation à un souper-bénéfice;
 - b) Club de golf St-Rémi : Participation à un souper-bénéfice;
- 13. Adhésion à l'Unité régionale de Loisir et de sport de la Mauricie (URLSM);
- 14. Radiation de solde dans les baux de villégiature;
- 15. Autorisation de signer un contrat de service avec de récupération de taxes;
- 16. Nomination d'un représentant au comité directeur de l'entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie;
- 17. Autorisation de signer un avenant avec Pluritec pour l'inspection de structures supplémentaires dans le cadre du Plan d'aide à la voirie locale (PAVL);
- 18. Balisage de la rivière Saint-Maurice en 2023;
- 19. Recommandation de la MRC de Mékinac pour le dossier 440762 de la CPTAQ;
- 20. Recommandation de la MRC de Mékinac pour le dossier 440790 de la CPTAQ;
- 21. Avis de conformité de règlements :
 - a) Ville de Saint-Tite :
 - i. Règlement numéro 524-2023 relatif à la démolition d'immeuble;
 - ii. Règlement numéro 526-2023 modifiant le règlement de lotissement numéro 346-2014;
 - iii. Règlement numéro 527-2023 modifiant le règlement de construction numéro 343-2014;
 - iv. Règlement numéro 528-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014;
 - v. Règlement numéro 530-2023 modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme;
 - vi. Règlement numéro 531-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 342-2014 en concordance avec le plan d'urbanisme;
 - b) Municipalité d'Hérouxville :
 - i. Règlement numéro 200-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 200-2011;
 - ii. Règlement numéro 304-2023 relatif à la démolition;
 - iii. Règlement omnibus numéro 303-2023 ;
 - c) Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac :
 - i. Règlement numéro 009-UR-2023 modifiant le règlement de zonage;
 - ii. Règlement numéro 007-UR-2023 modifiant le règlement relatif aux permis et aux certificats;
 - d) Municipalité de Ste-Thècle
 - i. Règlement numéro 397-2023 modifiant le règlement de zonage 337-2016;
 - ii. Règlement numéro 396-2023 relatif à la démolition;

22. Priorisation des demandes au programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques (PAV);
23. Projets de voirie dans les Territoires non organisés :
 - a) Phase 2 de la réfection de la côte au km 10 dans le secteur des Bêtes puantes;
 - b) Reconstruction du pont au km 9.5 dans le secteur des Bêtes puantes;
 - c) Autorisation de paiement du premier décompte;
24. Varia :
 - a) Autorisation d'aller en appel d'offres pour le contrat de collecte et de transport de matières résiduelles;
25. Questions de l'assemblée;
26. Levée de l'assemblée.

3. a) Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 19 avril 2023 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 23-05-106

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2023.

3. b) Dépôt d'un procès-verbal de correction

Madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière dépose le procès-verbal de correction suivant :

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans la distribution des montants des recettes pour la PARTIE 2;

CONSIDÉRANT que les documents soumis aux membres du conseil pour appui à la résolution concernant la PARTIE 2 du budget (résolution 22-11-224) étaient les bons;

CONSIDÉRANT que le montant des recettes et des dépenses de la PARTIE 2 sont de 495 564 \$, tel que mentionné à la résolution 22-11-224;

CONSIDÉRANT que l'article 202.1 du *Code municipal du Québec* autorise le secrétaire-trésorier à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente;

En conséquence, la modification suivante est apportée à la résolution 22-11-224, adoptée lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2022, le tout conformément aux documents soumis aux membres du conseil, aux discussions et décisions prises lors de cette séance :

Recettes

| | |
|------------------------------------|---------|
| Autres recettes de sources locales | 51 566 |
| Transferts | 280 000 |
| Affectation de surplus | 163 998 |

Je soussignée, Nathalie Groleau, greffière-trésorière atteste avoir modifié la résolution 22-11-224 au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Mékinac du 23 novembre 2022.

Donnée à Saint-Tite ce 16 mai 2023

Nathalie Groleau, greffière-trésorière

4. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

| | |
|---|-------------------|
| <u>Rémunération des employés (es) (4 semaines)</u> | <u>109 216.67</u> |
|---|-------------------|

| | |
|---|-----------------|
| <u>Déplacement des employés (es)</u> | <u>5 468.79</u> |
|---|-----------------|

Fournisseurs de biens et services

| | |
|---|------------|
| Telus Québec | 406.79 |
| Telus Mobilité | 208.02 |
| Télécommunications Xittel inc. | 656.08 |
| Hydro-Québec | 1 341.19 |
| Distribut'eau Plus | 97.50 |
| Servitech | 13 477.64 |
| Desjardins Frais de paie | 65.70 |
| Desjardins assurances collectives | 11 451.79 |
| Energycycle | 248 136.82 |
| Savonnerie BL | 147.47 |
| Hygiène Nancy Duval | 1 375.00 |
| 9153-5773 Québec Inc. (Robert Pronovost) | 459.90 |
| Tremblay Bois Migneault Lemay | 2 152.92 |
| Fournitures de bureau Denis | 915.94 |
| ESRI Canada | 15 418.15 |
| Batterie Mauricie | 46.36 |
| Direction de la Gestion de l'information foncière | 260.00 |
| Icimédias | 1 148.60 |
| Tissus et décor Martine Richard | 3 239.42 |
| Microgest Infomatique | 257.53 |
| Chez Jacob | 71.28 |
| CTAM | 7 769.00 |

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Ville de St-Tite - taxes | 13 487.76 |
| Chambre de commerce de Mékinac | 517.39 |
| BCF Avocats | 1 322.21 |
| Solidcad | 5 518.80 |
| VISA : | |
| Informatique | 52.45 |
| Déplacement et congrès | 1 734.85 |
| Registre foncier | 5.00 |
| Réceptions | 76.95 |
| Entretien et équipements | 95.38 |
| Mobilier Espace Mékinac | 580.00 |

Total fournisseurs : 332 493.89

Programme de rénovation de l'habitat

| | |
|--|----------|
| Service d'aide à l'habitation | 1 017.87 |
| Adaptation de domicile P-174514 St-Séverin | 9 898.00 |

Total Rénovation de l'habitat : 10 915.87

Service développement économique

| | |
|---------------|--------|
| Ôze publicité | 511.64 |
| Equifax | 85.08 |

Total SDE : 596.72

Plan de communication

| | |
|-------------------|----------|
| Cogeco Media Inc. | 1 471.68 |
|-------------------|----------|

Total Plan de comm : 1 471.68

Espace Mékinac

| | |
|---------------------------|-----------|
| 9149-7818 Québec Inc. | 3 449.25 |
| Koda agence technologique | 11 497.50 |

Total Espace Mékinac : 14 946.75

Fonds région ruralité volet 2

| | |
|--|-----------|
| Corporation de développement Hérouxville | 32 418.00 |
|--|-----------|

Total FRR2 : 32 418.00

Fonds région ruralité volet 4

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Coop de solidarité de Mékinac | 16 642.00 |
|-------------------------------|-----------|

Total FRR4 : 16 642.00

Activité de loisir/culture

| | |
|----------------|----------|
| Rémi Francoeur | 2 529.45 |
|----------------|----------|

| | |
|--|----------|
| Centre de services scolaire de l'Énergie | 1 459.90 |
|--|----------|

| | |
|-----------------------|----------|
| Escouade Indépendanse | 1 034.76 |
|-----------------------|----------|

| | |
|-------------------------------|--------|
| Municipalité de Grandes-Piles | 745.39 |
|-------------------------------|--------|

| | |
|-------------------------|--------|
| Réseau social Montauban | 670.00 |
|-------------------------|--------|

| | |
|------------------|--------|
| Ville de St-Tite | 580.62 |
|------------------|--------|

| | |
|----------------------------|--------|
| Municipalité de Ste-Thècle | 500.00 |
|----------------------------|--------|

Total Loisir/Culture : 7 520.12

Cour municipale

| | |
|-----------|-------|
| Purolator | 27.86 |
|-----------|-------|

| | |
|-----------|--------|
| Icimédias | 646.16 |
|-----------|--------|

| | |
|------------------|--------|
| Denis Carpentier | 200.00 |
|------------------|--------|

| | |
|-----------------------|----------|
| Juge Sylvain Beaugard | 3 486.81 |
|-----------------------|----------|

Total Cour municipale : 4 360.83

Baux de villégiature

| | |
|--|------------|
| MRC Mékinac - dépenses 2023 janv à avril | 240 000.00 |
|--|------------|

| | |
|------------------|--------|
| Harnois Énergies | 110.73 |
|------------------|--------|

Total Baux de villégiature : 240 110.73

Grand total : 776 162.05

Parc industriel

| | |
|--------------|-------|
| Hydro-Québec | 15.87 |
|--------------|-------|

| | |
|---------------------------|--------|
| Ville de St-Tite - permis | 100.00 |
|---------------------------|--------|

Total Parc industriel : 115.87

TNO Mékinac

| | |
|---|--------|
| Baux de villégiature - sable et gravier | 327.00 |
|---|--------|

Total TNO : 327.00

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 132.47

Rémunération des maires 10 680.22

Fournisseurs de biens et services

| | |
|---|-----------|
| Retraite Québec - carra | 154.13 |
| Syndicat régional des employés municipaux du Québec | 1 431.10 |
| Futjisu Conseil Canada | 896.81 |
| Quatient Canada Ltée | 3 495.87 |
| Hygiène Nancy Duval | 1 375.00 |
| Entreprises de distribution Denis Samson | 343.99 |
| Servitech | 24 733.88 |
| Gilles Gauthier trappage | 250.00 |
| PG Solutions | 10 918.78 |
| Régie des Incendies du Centre Mékinac | 1 352.50 |
| Fournitures de bureau Denis | 230.57 |
| Xerox Canada Ltée | 217.38 |
| Chez Jacob | 324.63 |

Total Fournisseurs de biens et services: 45 724.64

FLI-FLS

| | |
|-----------------|-------|
| Acceo Fli | 90.44 |
| Acceo FLS | 74.27 |
| Acceo FLI Covid | 55.56 |

Total FLI-FLS : 220.27

Communauté entrepreneuriale

| | |
|---------------------------|-------|
| Bourses entrepreneuriales | |
| Béatrice Blais | 50.00 |
| Lili-Rose Tousignant | 50.00 |
| Elsi Bacon | 50.00 |
| Charlotte Gervais | 50.00 |
| Alexis Plante | 50.00 |

Total CEM : 250.00

MAE

| | |
|----------------------|---------------|
| Boulangerie Germain | 139.05 |
| Marché Grandes-Piles | 380.98 |
| Total MAE : | <u>520.03</u> |

Fonds V

| | |
|-------------------------|---------------|
| Lignée RR2 | 455.30 |
| Bienvenue chez nous | 122.50 |
| Microbrasserie À la fût | 216.56 |
| Total Fonds V : | <u>794.36</u> |

Espace Mékinac

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Hydro-Québec | 628.55 |
| Avivia | 2 171.29 |
| 9149-7818 Québec Inc. (loyer) | 3 449.25 |
| Total Espace Mékinac : | <u>6 249.09</u> |

Cour municipale

| | |
|---|------------------|
| Lambert Therrien avocats | 1 063.52 |
| Ministre des finances | 8 534.00 |
| Purolator | 11.15 |
| Remboursement (ou trop versé) d'amendes : | |
| Municipalité de St-Adelphe | (926.67) |
| Municipalité de Grandes-Piles | (300.00) |
| Municipalité de St-Séverin | (85.67) |
| Municipalité de Ste-Thècle | (1 543.00) |
| Municipalité de Trois-Rives | 1 044.00 |
| Municipalité de Hérouxville | 500.00 |
| Municipalité de Lac-aux-Sables | 3 137.19 |
| Municipalité de St-Roch-de-Mékinac | 45.00 |
| Ville de St-Tite | 9 184.15 |
| TNO Mékinac | 2 375.00 |
| Total Cour municipale : | <u>23 038.67</u> |

Grand total : 88 609.75

PARC INDUSTRIEL

| | |
|------------------------|--------|
| Marcel Guimond et fils | 291.75 |
|------------------------|--------|

Total PIR : 291.75

TNO DE MÉKINAC

| | |
|-----------------------------|----------|
| MRC Mékinac - enfouissement | 1 056.00 |
| Icimédias | 459.90 |

Total TNO : 1 515.90

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 16 mai 2023.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 23-05-107

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 16 mai 2023 totalisant 864 771.80 \$ pour la MRC, 407.62 \$ pour le parc industriel régional et de 1 842 \$ pour les TNO.

5. Présentation et adoption du rapport financier 2022 de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit remettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un rapport financier consolidé avec l'organisme qu'elle contrôle, Énergycycle;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de Énergycycle a adopté ses états financiers;

CONSIDÉRANT que Madame Joëlle Désaulniers, CPA auditrice, a présenté le rapport financier consolidé de la MRC.

Re 23-05-108

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires et il est résolu d'adopter le rapport financier consolidé 2022 pour la MRC de Mékinac présenté ce jour, par madame Joëlle Désaulniers, CPA auditrice, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

6. Présentation et adoption du rapport financier 2022 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac

Madame Joëlle Désaulniers, CPA auditrice., présente le rapport financier des Territoires non organisés (T.N.O.) de la MRC.

Re 23-05-109

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le rapport financier 2022 pour les T.N.O. de la MRC de Mékinac présenté ce jour, par madame Joëlle Désaulniers, CPA auditrice, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

7. Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- La ministre responsable de l'Habitation nous informe qu'une somme de 320 000 \$ est mise à la disposition de la MRC pour les années budgétaires 2023-2024 et 2024-2025 pour le programme RenoRégion;
- La direction des infrastructures aux collectivités nous informe que notre demande dans le cadre du PRACIM volet-1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire pour le projet d'agrandissement et rénovation des bureaux administratifs de la MRC a été jugée prioritaire et a été sélectionné pour l'octroi d'une aide financière et explique les procédures à suivre et des conditions du programme;
- Résolution AG-073-04-2023 de la MRC Abitibi concernant la mise en place d'actions permettant d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de tous les usagers de la route;

Appui à la MRC Abitibi concernant la mise en place d'actions permettant d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de tous les usagers de la route

CONSIDÉRANT la résolution AG-073-04-2023 de la MRC Abitibi;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac adhère aux arguments de la MRC Abitibi et que la sécurité des piétons, des cyclistes et tous les usagers de la route est très importante;

Re 23-05-110

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC d'Abitibi dans sa demande au gouvernement du Québec d'augmenter rapidement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec, de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet et de mettre en œuvre la stratégie de prévention et de sécurité routière.

- Résolution 710.0304 de la MRC de Maskinongé concernant la modification du taux d'imposition pour les pompiers volontaires et à temps partiel;

Appui à la MRC de Maskinongé concernant la modification du taux d'imposition pour les pompiers volontaires et à temps partiel

CONSIDÉRANT la résolution 710.0304 de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que de nombreuses démarches ont été entreprises concernant les enjeux de relève chez les pompiers;

Re 23-05-111

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC de Maskinongé dans sa demande au ministre des Finances du Québec une augmentation du crédit d'impôt à 1 500\$, une exonération d'impôt des premiers 10 000 \$ gagnés par des pompiers volontaires et à temps partiel et que les heures travaillées ne viennent pas impacter leur revenu familial.

- Résolution 134-27-03-23 de la Ville de Shawinigan concernant le projet de règlement SH-716-modification au plan d'urbanisme-ex-village de Saint-Georges;
- La ministre des Ressources naturelles et des Forêts nous informe de certaines mesures existantes afin de nous permettre d'informer les différents milieux locaux quant à leur droit face à certaines situations et particulièrement quant à l'activité minière;
- Nathalie Huot, technicienne en administration au ministère de la Sécurité publique,

nous fait parvenir un montant de 1 352.50\$ dans le cadre du volet 3 du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Dépôt de la correspondance

Re 23-05-112

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

8. Acceptation d'une offre de service de la FQM en analyse organisationnelle et de tâches

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la MRC de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

Re 23-05-113

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur. Les coûts relatifs à cette offre de service seront prélevés à même le surplus cumulé de la partie 1.

9. Embauche de deux étudiants pour la saison estivale

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac ouvrira bientôt un bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit respecter certains critères spécifiques afin d'obtenir son accréditation auprès de Tourisme Québec;

CONSIDÉRANT qu'un des critères est de maintenir le bureau d'accueil touristique ouvert 7 jours sur 7, 7 heures par jour;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'embauche de deux étudiants pour couvrir toutes les heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a reçu la confirmation d'une aide financière d'Emploi Été Canada pour l'embauche d'un étudiant;

Re 23-05-114

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de procéder à l'embauche de deux étudiants pour la période estivale afin de promouvoir les attraits touristiques de la région, et ce au taux horaire de 16,25 \$. Le tout sera payé à même l'aide financière d'Emploi Été Canada et par le projet du Fonds Régions Ruralité – Volet 4.

10. Fonds Régions Ruralité (FRR) :

a) i) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : Adoption des recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-05-115

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Sensibilisation au milieu agricole **FRR-R-23-05**

MRC de Mékinac

10 000 \$

Aménagement du Parc Saint-Jean-Optimiste **FRR-L-23-09**

Municipalité de Sainte-Thècle

52 062 \$

À l'assaut des plantes exotiques envahissantes dans les eaux des lacs de la MRC de Mékinac
FRR-R-23-10

SAMBBA

7 000 \$

Développement du volet plein air sur le territoire de la Zec Chapeau de paille, phase 1
FRR-R-23-11

Association nature inc. ZEC Chapeau-de-Paille

50 000 \$

a) ii) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : Soutien aux bénévoles : journée des Familles

CONSIDÉRANT que la Maison des Familles organise la journée des familles qui aura lieu le 17 juin prochain;

CONSIDÉRANT que l'apport des bénévoles est important dans l'organisation de cet événement régional;

Re 23-05-116

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de verser la somme de 1 000 \$ à la Maison des Familles afin de les soutenir dans l'organisation de la journée des Familles.

b) i) Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : approbation des recommandations du Comité de vitalisation

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds Régions et Ruralité, volet 4 -

soutien à la vitalisation (FRR - volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-05-117

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente et d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférant au projet précité au nom de la MRC de Mékinac :

Espace de dégustation et produits du terroir **FRRV4-23-09**

Clos Ste-Thècle

20 000 \$

Étude de développement commercial du centre-ville de Saint-Tite **FRRV4-23-10**

AGA St-Tite

32 845 \$

Skate parc Saint-Tite **FRRV4-23-11**

Ville de Saint-Tite

100 000 \$

11. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 15 mai 2023, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 23-05-118

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour le dossier suivant :

9321-8634 Québec inc. (Structures Robko)

FRR : 10 000 \$

FLI : 22 500 \$

FLS 22 500 \$

FLI 127 500 \$

FLS 77 500 \$

12. a) Camp Val Notre-Dame : Participation à un souper-bénéfice

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour un souper aux homards, sous la présidence d'honneur de l'Honorable Francois-Philippe Champagne, dont le total des bénéfices ira à l'organisme de bienfaisance Rendez-vous familial Pointe Saint-Charles, qui chapeaute le camp Val Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que la mission de l'organisme est de permettre l'accessibilité aux vacances aux familles à faibles revenus, aux personnes handicapées ainsi qu'à la promotion du tourisme social et à l'intégration des nouveaux arrivants;

Re 23-05-119

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'achat de huit billets au coût de 140 \$ chacun.

12. b) Club de golf St-Rémi : Participation à un souper-bénéfice

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour un souper-bénéfice pour le Club de golf St-Rémi;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir cet OBNL qui offre un service unique sur le territoire de Mékinac;

Re 23-05-120

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'achat de sept billets au coût de 60 \$.

13. Adhésion à l'Unité régionale de Loisir et de sport de la Mauricie (URLSM)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler notre cotisation à l'URLSM et de nommer le représentant de la MRC de Mékinac;

Re 23-05-121

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 1 000 \$, et de nommer monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle à titre de représentant de la MRC de Mékinac.

14. Radiation de solde dans les baux de villégiature

CONSIDÉRANT qu'à la suite de transferts de bail, il y a des soldes qui sont demeurés impayés dans certains comptes;

CONSIDÉRANT que les sommes sont non significatives;

Re 23-05-122

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de radier le solde des comptes suivants :

| # de bail | Raison | Bail | Intérêts | Solde |
|-----------|-----------------------------|----------|----------|----------|
| 407312 | Transfert de bail sept 2022 | 0,87 \$ | 0,07 \$ | 0,94 \$ |
| 450031 | Transfert de bail mars 2022 | 2,59 \$ | 0,22 \$ | 2,81 \$ |
| 400991 | Transfert de bail janv 2022 | -0,21 \$ | 0,00 \$ | -0,21 \$ |
| 405560 | Transfert de bail sept 2021 | -2,02 \$ | 0,00 \$ | -2,02 \$ |
| 122278 | Transfert de bail mars 2021 | 0,40 \$ | 0,05 \$ | 0,45 \$ |
| 450009 | Transfert de bail déc 2021 | -0,01 \$ | 0,00 \$ | -0,01 \$ |

| | | | | |
|--------|------------------------------|----------|---------|----------|
| 125981 | Transfert de bail avril 2022 | 0,73 \$ | 0,12 \$ | 0,85 \$ |
| 405662 | Transfert de bail nov 2020 | 0,07 \$ | 0,00 \$ | 0,07 \$ |
| 122639 | Transfert de bail mars 2020 | 1,34 \$ | 0,33 \$ | 1,67 \$ |
| 124682 | Transfert de bail oct 2017 | -7,29 \$ | 0,00 \$ | -7,29 \$ |
| | Total : | -3,53 \$ | 0,79 \$ | -2,74 \$ |

15. Autorisation de signer un contrat de service de récupération de taxes

CONSIDÉRANT QUE les lois sur les taxes à la consommation sont complexes et demandent une bonne maîtrise de celles-ci pour en retirer le maximum;

CONSIDÉRANT QUE la révision de la comptabilité ayant trait aux TPS et TVQ en regard des dispositions législatives de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec pourrait permettre à la MRC de récupérer des sommes importantes des autorités fiscales;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Éthier avocats Inc., division Planitaxe, possédant une expertise reconnue dans ce domaine, au tarif de 35 % du montant réclamé et récupéré, plus les taxes applicables;

Re 23-05-123

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Éthier avocats Inc., division Planitaxe, pour effectuer une analyse de notre système de réclamation de TPS et de TVQ, au tarif de 35% du montant réclamé et récupéré, plus les taxes applicables et d'autoriser Nathalie Groleau, directrice générale à signer tout document afférent à cette offre de service.

16. Nomination d'un représentant au comité directeur de l'entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a signé le 22 février dernier une entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2025;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit à l'article 9.2 :

Pour les MRC qui utilisent leur FRR volet 2 pour leurs contributions financières, le représentant du comité directeur doit être un membre de son comité exécutif ou son directeur général, conformément à l'article 21.23.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant au comité directeur;

Re 23-05-124

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de nommer Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables représentant de la MRC de Mékinac au comité directeur de l'entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2025.

17. Autorisation de signer un avenant avec Pluritec pour l'inspection de structures supplémentaires dans le cadre du Plan d'aide à la voirie locale (PAVL)

CONSIDÉRANT que la MRC et Pluritec ont signé le 17 juin dernier un contrat dans le cadre du projet d'élaboration d'un plan d'intervention;

CONSIDÉRANT que le contrat est en cours d'exécution et que certaines activités non incluses au contrat sont à prévoir en raison de trois structures supplémentaires qui ont été répertoriées dont deux avaient été identifiées comme des ponceaux;

CONSIDÉRANT que l'inspection d'une structure de 4.5 mètres d'ouverture nécessite une méthode d'inspection différente que celle des ponceaux;

CONSIDÉRANT que ces ouvrages supplémentaires représentent une somme totale de 15 000 \$;

Re 23-05-125

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac à signer un avenant supplémentaire au montant de 15 000 \$ plus taxes afin de compléter l'élaboration du PAVL.

18. Balisage de la rivière Saint-Maurice en 2023

CONSIDÉRANT que pour l'année 2023, les partenaires (Ville de Shawinigan - Ville de La Tuque - MRC de Mékinac) doivent injecter un montant de 21 360 \$ plus taxes pour baliser la rivière St-Maurice, de Grand-Mère jusqu'au pied des rapides Manigances;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite renouveler sa participation à l'entente de mise en œuvre du projet de balisage de la rivière St-Maurice pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assumer une partie de l'assurance de responsabilité civile de la Corporation de développement de la rivière St-Maurice qui s'élève à 1 800 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente pour le balisage de la rivière St-Maurice en 2023;

Re 23-05-126

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer pour et nom de la MRC de Mékinac l'entente de balisage de la rivière St-Maurice de Grand-Mère jusqu'au sud des Rapides Manigances pour l'année 2023 avec la Ville de Shawinigan, la Ville de La Tuque et Tourisme Mauricie ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution et de verser un montant maximum de 9 000 \$, représentant la part de la MRC de Mékinac, pour le balisage et l'assurance responsabilité civile à la Corporation de développement de la rivière St-Maurice, et ce, à même le Fonds Régions Ruralité – Volet 2, conditionnellement à la participation financière de la Ville de Shawinigan et de la Ville de La Tuque.

19. Recommandation de la MRC de Mékinac pour le dossier 440762 de la CPTAQ

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Mékinac numéro 21-04-67 visant le dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à tenir compte d'un legs testamentaire en regard de l'application des conditions prévues à la décision #372957 en vertu de l'article 59 de la LPTAA pour le territoire de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC a déposé cette demande puisqu'elle l'a jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi que son document complémentaire;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du lot à des fins agricoles est limitée essentiellement à la foresterie compte tenu de la nature des sols variant de 4 à 7 et de la topographie;

CONSIDÉRANT que l'établissement d'élevage le plus près est à 850 mètres, bien au-delà des distances séparatrices applicables pour cette porcherie;

CONSIDÉRANT que le lot n'est pas situé dans l'affectation agricole dynamique mais plutôt dans une affectation agroforestière de type 1 (10 ha);

CONSIDÉRANT qu'il serait improbable qu'un nouvel établissement d'élevage puisse s'implanter à moins de 250 mètres de l'emplacement résidentiel visé compte tenu des limites du lot visé et de la présence d'une grande zone à risque de glissement de terrain avoisinante;

CONSIDÉRANT que cette demande représente un cas bien particulier dans l'application de la décision #372957;

Re 23-05-127

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le conseil de la MRC de Mékinac recommande à la Commission de tenir compte du caractère particulier de cette demande en lien avec la décision # 372957 en vertu de l'article 59.

20. Recommandation de la MRC de Mékinac pour le dossier 440790 de la CPTAQ

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a déposé une demande à la CPTAQ visant la construction d'un nouveau pont en remplacement du pont Bordeleau à St-Séverin;

CONSIDÉRANT que le pont Bordeleau actuel est un pont couvert reconnu au répertoire du Patrimoine du Québec, il sera réparé et relocalisé au-dessus du cours d'eau, côté aval de l'emplacement actuel. Une halte municipale sera aménagée sur la rive gauche de la rivière des Envies;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'ouvrages d'utilité publique conforme au schéma d'aménagement et de développement et de son document complémentaire;

CONSIDÉRANT que le pont couvert Bordeleau a tout avantage à demeurer près du site actuel en lien avec la route Bordeleau pour préserver sa valeur patrimoniale et historique;

CONSIDÉRANT que le site retenu pour l'aménagement de la halte municipale en lien avec le pont couvert Bordeleau aura très peu d'impact sur les activités agricoles;

CONSIDÉRANT que la construction du nouveau pont est une nécessité et aura un effet positif en évitant un long détour aux machineries agricoles;

Re 23-05-128

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le conseil de la MRC de Mékinac recommande à la Commission d'autoriser cette demande pour le pont Bordeleau.

21. Avis de conformité de règlements

Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

Règlement numéro 524-2023 relatif à la démolition d'immeuble;

Règlement numéro 526-2023 modifiant le règlement de lotissement numéro 346-2014;

Règlement numéro 527-2023 modifiant le règlement de construction numéro 343-2014;

Règlement numéro 528-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014;

Règlement numéro 530-2023 modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme;

Règlement numéro 531-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 342-2014 en concordance avec le plan d'urbanisme;

Re 23-05-129

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le conseil de la MRC de Mékinac les approuve.

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Municipalité d'Hérouxville

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Hérouxville a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

Règlement numéro 200-2023 modifiant le plan d'urbanisme numéro 200-2011;

Règlement numéro 304-2023 relatif à la démolition;

Règlement omnibus numéro 303-2023;

Re 23-05-130

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le conseil de la MRC de Mékinac les approuve.

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

Règlement numéro 009-UR-2023 modifiant le règlement de zonage;

Règlement numéro 007-UR-2023 modifiant le règlement relatif aux permis et aux certificats;

Re 23-05-131

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac l'approuve.

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

Règlement numéro 397-2023 modifiant le règlement de zonage 337-2016;

Règlement numéro 396-2023 relatif à la démolition;

Re 23-05-132

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac l'approuve.

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

22. Priorisation des demandes au programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques (PAV)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac dispose d'un fonds d'aide dont la politique (PAV) exige le dépôt des projets le 30 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT que les sommes disponibles pour ce fonds d'aide s'élèvent à 447 930 \$;

CONSIDÉRANT les projets déposés auprès du service d'aménagement du territoire de la MRC;

Re 23-05-133

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le financement des projets suivants, comme recommandé par le coordonnateur à l'aménagement du territoire, monsieur Louis Filteau, le tout, pour un montant total de 453 930 \$:

Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État

Année 2023

| numéro | Promoteur | Projet | Coût total | Aide accordée | TNO |
|-------------|--------------------------------------|--------------------------------------|------------|------------------|------------|
| PAV-2023-01 | Grandes-Piles | Pont Dorval et ponceau lac Clair | 13 102 \$ | 11 137 \$ | |
| PAV-2023-02 | N-D-de-Montauban | Ch. lacs 3-Camps et Brulé | 12 188 \$ | 9 100 \$ | |
| PAV-2023-03 | Ste-Thècle | Ch. Canton Lejeune | 44 641 \$ | 35 600 \$ | |
| PAV-2023-04 | Trois-Rives | Chemins villégiatures TP | 83 660 \$ | 71 100 \$ | |
| PAV-2023-05 | Lac-aux-Sables | Ch. Missionnaire et Tawachiche Est | 50 456 \$ | 31 400 \$ | |
| PAV-2023-06 | St-Roch-de-Mékinac | Ch. Dorval | 31 286 \$ | 26 593 \$ | |
| PAV-2023-07 | Lac Boulder | Chemin d'accès | 21 270 \$ | - \$ | |
| PAV-2023-08 | Zec Gros-Brochet | 2 campings | 113 049 \$ | 90 000 \$ | |
| PAV-2023-09 | ZEC Wessonneau | Sentier canot-camping et 2 sites | 10 166 \$ | 3 000 \$ | |
| PAV-2023-10 | ZEC Chapeau de Paille (rtes 2 & 33) | Route 2 et 33 | 116 250 \$ | 90 000 \$ | |
| PAV-2023-11 | ZEC Chapeau de Paille (accès lacs) | 8 accès aux lacs | 25 758 \$ | | |
| PAV-2023-12 | TNO (côte km 10) | Côte km 10 | 309 091 \$ | 50 000 \$ | 108 000 \$ |
| PAV-2023-13 | TNO (Pont Bêtes-puantes) | Pont km 9.5 | 82 940 \$ | 30 000 \$ | 13 000 \$ |
| PAV-2023-14 | Communication J.L. inc. | Chemin d'accès tour de communication | 6 000 \$ | 5 000 \$ | |

| | | | |
|-------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Total | 923 857 \$ | 452 930 \$ | 121 000 \$ |
|-------|-------------------|-------------------|-------------------|

23. Projets de voirie dans les Territoires non organisés

a) Phase 2 de la réfection de la côte au km 10 dans le secteur des Bêtes puantes

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-03-63 adopté par le conseil des maires de la MRC le 15 mars dernier concernant l'octroi d'un contrat à Les Entreprises Maxime Gauthier inc. pour la réalisation de la phase 2 de la reconfiguration de la côte au km 10 sur le chemin des Bêtes puantes;

CONSIDÉRANT que le coût net des travaux s'élève à près de 310 000 \$;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts via son Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public a octroyé une aide financière de 50 % du coût total des travaux pour un montant maximal de 195 060 \$;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide aux villégiateurs participera pour un montant de 50 000 \$;

Re 23-05-134

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que les Territoires non organisés, via son budget de voirie, investissent une somme

d'environ 110 000 \$ pour la reconfiguration de la côte au km 10 afin de compléter le montage financier de ce projet.

b) Reconstruction du pont au km 9.5 dans le secteur des Bêtes puantes

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refaire le pontage du pont au km 9.5 sur le chemin des Bêtes puantes;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts des travaux réalisés par le département de l'ingénierie de la MRC s'élève à près de 85 000 \$;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide aux villégiateurs participera pour un montant de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière de 40 000 \$ sera déposée au Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF);

Re 23-05-135

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que les Territoires non organisés, via son budget de voirie, investissent une somme d'environ 13 000 \$ pour le pontage du pont au km 9.5 sur le chemin des Bêtes puantes afin de compléter le montage financier de ce projet.

c) Autorisation d'effectuer le paiement du premier décompte

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-03-63 adopté par le conseil des maires de la MRC le 15 mars concernant l'octroi d'un contrat à Les Entreprises Maxime Gauthier inc. pour la réalisation de la phase 2 de la reconfiguration de la côte au km 10 sur le chemin des Bêtes puantes;

CONSIDÉRANT que à la suite de la réalisation de certains travaux, l'entrepreneur a déposé le premier décompte;

CONSIDÉRANT que monsieur Carl Jutras, ingénieur à la MRC a examiné la demande et recommande le paiement du premier décompte;

Re 23-05-136

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement du décompte numéro 1 au montant de 129 605.57 \$ à Les Entreprises Maxime Gauthier.

24. a) Collecte et transport de matières résiduelles

CONSIDÉRANT que le contrat de cueillette de matières résiduelles pour les municipalités suivantes : St-Séverin, St-Tite, St-Adelphe, Hérouxville, Grandes-Piles, St-Roch-de-Mékinac et Trois-Rives, sera échu le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ste-Thècle demande d'être inclus dans le prochain appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure également les TNO;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retourner en appel d'offres;

Re 23-05-137

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser la MRC de Mékinac à préparer un cahier des charges et de lancer l'appel d'offres pour et au nom des municipalités concernées, pour une durée de trois (3) ans, et deux (2) années d'option supplémentaires ainsi que d'avoir le privilège de réduire le nombre de collectes annuelles compte tenu de la collecte des matières organiques.

25. Questions de l'assemblée

Une personne est présente et questionne le conseil.

26. Levée de l'assemblée

Re 23-05-138

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfet

Greffière-trésorière